



VILLE DE
SANCOINS

**Décision du Maire
N°115/2025**

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Conclusion d'un emprunt avec la Banque populaire pour l'acquisition d'un tractopelle

Le Maire de la Commune de SANCOINS,
Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions, dont la conclusion d'un emprunt dans la limite du montant inscrit au budget ;
Vu la mise en concurrence effectuée en date du 7 juillet 2025 auprès de cinq banques ;
Vu le tableau d'analyse des offres reçues ;
Considérant que l'offre établie par la Banque populaire à la Ville de Sancoins concernant le financement de l'acquisition d'un tractopelle est la mieux-disante ;

DECIDE

Article 1 : de contracter auprès de la Banque populaire un emprunt d'un montant de 105 000 euros pour financer l'acquisition d'un tractopelle (dépense d'investissement inscrite au budget principal Ville).

Article 2 :

Caractéristiques du prêt :

Montant : cent cinq mille euros (105 000 €)

Durée : 8 ans

Type d'amortissement : échéances dégressives

Montant total des intérêts : 14 293,13 €

Frais de dossier : 150,00 €

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,30%

Périodicité des échéances : trimestrielle

La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une fois, au plus tard le 30 septembre 2025.

Article 3 : la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires. En outre, elle s'engage à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes, auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Sancoins.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 18 juillet 2025

Date de publication : 18/07/2025

Mode de publication : mise en ligne



Le Maire,

Pierre GUTBLIN